



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 2 février 2024

Évaluations : des directions d'école sous pression !

Fin 2021, la loi Rilhac était adoptée contre l'avis de la majorité des directeurs et directrices. Comme SUD éducation continue de le dénoncer, cette loi prend le problème à l'envers et ne répond ni à la demande des personnels ni aux besoins des écoles. En intégrant davantage les directions d'école dans la chaîne hiérarchique sans moyens de fonctionnement supplémentaires, elle correspond à une mesure idéologique, que rien ne justifie hormis la volonté d'un gouvernement bien décidé à mettre au pas les enseignant-es et à transformer les collègues directrices et directeurs en courroie de transmission du ministère.

Pour appliquer la loi Rilhac, le ministère s'est décidé à publier en catimini un décret d'application pendant l'été 2023. Ce décret prévoit notamment l'évaluation régulière des directeurs et directrices, en plus des rendez-vous de carrière. Et, afin de mettre en œuvre ces évaluations, le ministère a présenté son projet de circulaire aux organisations syndicales le 31 janvier 2024 : la première évaluation des directeurs et directrices aurait lieu au bout de 3 ans puis il y aurait une nouvelle évaluation tous les 5 ans. Cette évaluation, menée par l'IEN de circonscription, porterait spécifiquement sur les missions de direction d'école et ne se substituerait pas aux rendez-vous de carrière. Les collègues directrices et directeurs vont donc être soumis-es à une double évaluation individuelle : en tant que professeur-e des écoles et en tant que chargé-es de direction.

Au lieu d'augmenter les moyens, notamment avec une aide administrative et du temps de décharge, le ministère met en place une évaluation qui augmente la pression.

SUD éducation dénonce cette double évaluation qui va peser sur les directions d'écoles. Les directeurs et directrices ont des missions particulières mais restent des professeur-es des écoles et refusent la mise sous pression permanente.

SUD éducation a rappelé au ministère que la loi Rilhac ne résout aucun problème mais déstabilise en profondeur les écoles.

Dans l'unité syndicale la plus large possible, SUD éducation est résolu à faire continuer à combattre la loi Rilhac et à en exiger l'abrogation.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

